

ATHLÉTISME EN SALLE CADETS et JUNIORS

Championnat des Individuels et Challenge de Spécialités

Le Mercredi **7 Novembre 2018** à NANTES

Salle Pierre Quinon, à l'angle du boulevard Guy Mollet et de la rue du Fresche Blanc



QUALIFICATIONS

Championnat Territorial "direct" sur engagements. En individuel, pas de minima pour les 50 et 50 haies. Pour les autres épreuves, il est souhaité de respecter les minima ci-dessous (la 1^{ère} barre sera respectivement de 5 cm et de 20 cm inférieure à ces minima pour la hauteur et la perche). Au 200 m, prière de ne faire participer que des athlètes concourant par équipes ou visant une qualification individuelle au National.

RÈGLEMENT

Il s'agit d'un Championnat d'épreuves individuelles + d'un Challenge par équipes par **Familles de spécialités** (voir Règlements Nationaux).

Inscriptions en ligne à faire **pour le vendredi 2 novembre 12h**.

☞ Seules les modifications sont à déposer sur place pour 11 h 30 sur feuille spécifique.

JURY

- **En individuels**, tous les professeurs doivent faire partie du Jury.

- **Par équipes** : **1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel** par établissement ayant au moins une équipe.

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

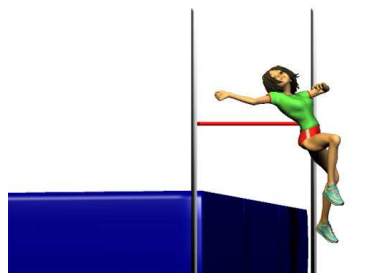
HORAIRE et ÉPREUVES

10 h 00 : Installation de la salle par certains établissements nommés par la CTR Athlé : **ASS BEAUPREAU – Ste Marie CHOLET – Externat des Enfants Nantais NANTES**.

12 h 00 : début des épreuves

L'horaire sera mis en ligne sur le site.

Epreuves : 50 m - 200 m - 50 m Haies - 1 000 m
Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut
Poids



MINIMA INDIVIDUELS

CJG : Haut 1m50 - Perche 2m60 - Long 5m - Triple 10m80 - Pds 8m

CJF : Haut 1m25 - Perche 1m80 - Long 4m20 - Triple 8m80 - Pds 7m

Qualifications au NATIONAL : Seules les performances des régionaux UGSEL permettent de se qualifier pour les nationaux. Pas de repêchage possible sur d'autres épreuves.

QE pour le National : elles sont à déposer le jour du Régional au plus tard, avec le justificatif. Ne seront prises en compte, uniquement les perfs officielles réalisées en compétition UGSEL et/ou FFA et dans la même catégorie.